

Communiqué de presse

06 mai 2026

Pour renforcer encore la maîtrise du niveau de tension sur les réseaux électriques, la CRE approuve les nouvelles règles service système tension de RTE

Le rapport publié le 20 mars par le groupe d'experts européens (« expert panel », nommé par ENTSO-E¹, l'ACER² et les autorités de régulation nationales), faisant le bilan des causes ayant mené au black-out ibérique le 28 avril 2025, souligne l'importance de l'enjeu et de la maîtrise de la tension sur le réseau. Il propose une série de 21 recommandations pour éviter la reproduction de cet événement exceptionnel. Depuis le black-out, la CRE et RTE sont pleinement mobilisées pour tirer les leçons de cet événement et améliorer encore la gestion de la tension sur le réseau de transport d'électricité français.

Le réglage de la tension a pour objectif de maintenir localement la tension du réseau à l'intérieur de plages de fonctionnement permettant d'assurer la qualité d'alimentation des clients, le respect des domaines de fonctionnement des matériels afin en particulier d'éviter la déconnexion d'ouvrages et de limiter les pertes sur le réseau.

Le réglage de la tension devient un enjeu croissant en raison de l'évolution du système électrique. En effet, RTE anticipe une augmentation des phénomènes de tension haute sur son réseau, en raison de l'évolution des usages, de l'enfouissement des réseaux et de l'augmentation de la fréquence des périodes de faible consommation ou de forte production renouvelable entraînant de faibles transits dans les ouvrages du réseau de transport.

En application de l'article L. 321-11 du code de l'énergie, les producteurs d'électricité dotés de capacités de réglage de la tension doivent les mettre à disposition de RTE, selon des règles, approuvées par la CRE, qui encadrent les services rendus, leur contractualisation, leur rémunération et leur contrôle.

Depuis l'année dernière, la CRE et RTE ont poursuivi et approfondi leurs travaux relatifs à la gestion de la tension et renforcé les mesures permettant d'en assurer la stabilité. Déjà, dans le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) de RTE publié en 2025 figure un plan permettant de répondre à ces enjeux. RTE y prévoit des investissements significatifs sur le réseau de transport pour la gestion des tensions hautes, correspondant à une multiplication par trois des moyens de réglage disponibles sur son réseau.

Par ailleurs, afin de s'assurer que les installations de production fournissent le réglage de tension nécessaire au système, RTE a organisé une concertation sur des évolutions des règles au sein du comité des utilisateurs du réseau de transport (CURTE) en 2025.

¹ European Network of Transmission System Operators for Electricity, le réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité

² European Union Agency for the cooperation of energy regulators, l'Agence européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie

Suivez-nous !

Communiqué de presse

06 mai 2026

La CRE publie aujourd'hui la délibération approuvant ces nouvelles règles et notamment les mesures suivantes :

- Faire évoluer la rémunération du service de réglage de la tension pour qu'elle soit fondée sur une mesure de l'énergie réactive réellement fournie au réseau ;
- Moduler la rémunération en fonction du taux de disponibilité effectif des installations ;
- Renforcer les pénalités pour les acteurs ne fournissant pas le service attendu ;
- Adapter les règles de rémunération pour le service de compensation synchrone ;
- Permettre la participation des producteurs d'énergie renouvelable au service de compensation statique.

La CRE estime notamment pertinent de mieux rémunérer le service effectivement rendu par les producteurs et d'inciter les acteurs à résorber leurs écarts de réglage.

La nouvelle version des règles services système tension intégrant ces mises à jour entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

[Pour en savoir plus, consulter la délibération](#)

Contacts presse : presse@cre.fr

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive européenne adoptée par le parlement de l'Union le 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

Suivez-nous !



www.CRE.fr

[LinkedIn](#)

[@CRE_energie](#)

[@cre.fr](#)

[Lettre électronique CRE](#)